

Arrondissement de  
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

Nombre de conseillers élus : 19

En présence de :

Nombre de conseillers  
présents : 14Guy FRANÇON Cassandre JANVIER Huguette BADAR Jean Claude  
MAZUEL Eric BONNAND Blandine VILLEMAGNE Jean Jacques MARNAT  
Séverine MOULIN Monique SANCHEZ Guy TISSEUR Nathalie TALER  
Antonin BADAR Alexandra TEYSSIER Jérôme COTENombre de conseillers  
représentés : 0Excusés : Coralle CHAMARD BOUDET Yolande LAROUX Caroline BEAL  
Albert RAMBAUD Olivier SAPET  
Secrétaire de séance : Jean Claude MAZUEL**Ajout d'un point à l'ordre du jour :****Décision modificative n°5****APPROBATION UNANIME****20241001 DECISION MODIFICATIVE N°5**

| Désignation                                       | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 231-202309 : CONSTRUCTION WC PUBLICS            |                                | 3 774.02€                        |
| D 231-202402 : COMPLEMENT CONSTRUCTION WC PUBLICS | 3 774.02€                      |                                  |
| <b>TOTAL D23 : Immobilisations en cours</b>       | <b>3 774.02€</b>               | <b>3 774.02€</b>                 |

**APPROBATION UNANIME****20241002 ALIGNEMENT « Les Trois Vallons » - ACQUISITION FONCIERE AD 268**

Que dans le cadre de son projet de construction au lieu-dit La Rosalie, la FOREZIENNE DE PROMOTION a détaché la parcelle cadastrée AD 268 pour 265 m<sup>2</sup>, destinée à être cédée à la commune, pour faciliter les conditions d'accès, notamment en élargissant le chemin rural des Tertres et la création d'un chemin piéton.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle moyennant pour tout prix l'engagement d'entretien par la commune.

**APPROBATION UNANIME****20241003 ELABORATION DU PLUi – DEBAT D'ORIENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

*Présentation du PADD par Monsieur Gilles THIZY, Vice-Président en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière de Saint-Etienne Métropole*

Monsieur le Maire rappelle que Saint-Etienne Métropole a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 20 décembre 2018.

Monsieur le Maire souligne également que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD du PLUi dans les Conseils Municipaux et en Conseil Métropolitain. Ce débat n'est pas suivi d'un vote.

Après présentation des orientations générales du PADD, Monsieur le Maire donnera la parole aux élus pour débattre sur le PADD qui a été présenté. Le PADD s'appuie sur 3 grands chapitres divisés en 14 orientations :

### 1- Un territoire productif qui doit le rester :

- ✓ 1 Agriculture : accompagner l'évolution de l'agriculture pour répondre aux besoins de la population et s'adapter aux crises environnementales
- ✓ 2 Développement économique : créer un environnement propice au développement des forces productives
- ✓ 3 Commerce : conforter une armature commerciale équilibrée et anticiper les phénomènes de mutation et de vacance immobilière
- ✓ 4 Activité tertiaire : conforter l'activité tertiaire
- ✓ 5 Patrimoines bâtis et paysages : promouvoir et mettre en valeur les patrimoines bâtis et les paysages métropolitains

### 2- Un territoire qui doit continuer à se développer, mais différemment :

- ✓ 6 Sobriété foncière : engager la métropole dans une dynamique foncière sobre pour conserver durablement son attractivité
- ✓ 7 Santé : améliorer la santé des habitants
- ✓ 8 Risques : prévenir et gérer les risques dans les aménagements et les constructions
- ✓ 9 Mobilité durable : créer les conditions d'une mobilité durable

### 3- Un territoire où le vivre ensemble doit rester une perspective fondamentale dans notre projet :

- ✓ 10 Production de logement : consolider les villes en déprise et préserver le cadre des villages
- ✓ 11 Mixité et diversité de l'habitat : mettre et la qualité et la diversité bâtie au cœur des préoccupations
- ✓ 12 Patrimoine naturel, cadre de vie : consolider le patrimoine naturel comme pilier du cadre de vie des habitants
- ✓ 13 Vivre ensemble : développer et aménager des lieux de rencontre, de vivre-ensemble et de convivialité
- ✓ 14 Ressources naturelles : optimiser l'usage des ressources naturelles du territoire

Entendu l'exposé de Monsieur Gilles THIZY, Vice-Président en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière de Saint-Etienne Métropole, **le Conseil Municipal prend acte du débat qui s'est tenu ce jour, sans remarques particulières, sur les orientations du PADD, tel qu'annexé à la présente délibération.**

A Saint Bonnet les Oules, le 25 octobre 2024

Le Maire,  
Guy FRANÇON

